

**ASSEMBLEE NATIONALE**

\*\*\*\*\*

**SECRETARIAT GENERAL**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
LEGISLATIFS**

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DES COMPTES RENDUS**

\*\*\*\*\*

**SERVICE DES COMPTES RENDUS  
ANALYTIQUES**

\*\*\*\*\*

N° \_\_\_\_\_/AN/SG/DGSL/DCR/SCRA.16

**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Unité – Dignité – Travail

\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE  
PLENIERE DU 11 NOVEMBRE 2016 CONSACREE AUX  
INTERPELLATIONS DU MINISTRE DE L'INTERIEUR DE  
LA SECURITE PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION  
DU TERRITOIRE ET DU MINISTRE DE LA JUSTICE DES  
DROITS DE LHOMME GARDE DES SCEAUX**

## **OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le Vendredi 11 Novembre 2016 à 11heures s'est tenu à l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, les interpellations du Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux et du Ministre de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire, présidée par l'honorable **Abdou Karim MECKASSOUA**, Président de l'Assemblée Nationale.

## **PRESENTATION DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

L'exposé des motifs, présenté par la Secrétaire Parlementaire **Bernadette GAMBO SOUANINZI**, s'articule autour des interrogations suivantes :

Au Ministre de la Sécurité Publique :

- Pourquoi constate-on une montée de l'insécurité urbaine, et surtout au Km 5 ?
- Pourquoi l'accès du Km 5 est interdit aux forces de défense intérieure et jusqu'à quand ?
- Pourriez-vous confirmer l'interdiction par la MINUSCA de l'envoi des gendarmes à Domété ?

Au Ministre de la Justice :

- Qui, entre la MINUSCA et le Gouvernement, devrait concrètement exécuter les mandats d'arrêt émis par la justice centrafricaine car la responsabilité est rejetée de part et d'autre ?
- Pourquoi assiste-t-on à la relâche de nombreux criminels alors que la nécessité d'une justice équitable et impartiale est le vœu de la population ?

Ensuite, le Président invite les Membres du Gouvernement à faire leurs déclarations préliminaires.

## **PROPOS LIMINAIRES DU MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS DE L'HOMME, GARDE DES SCEAUX**

Le Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux, **Flavien MBATA**, se réjouit de l'attention que porte la représentation nationale aux problèmes de la justice. Il fait le constat de la fragilisation des Institutions due aux crises récurrentes qui ont affaibli l'autorité de l'Etat et celle de la Justice. Il annonce que de nombreux défis sont à relever pour pallier aux insuffisances en infrastructure, en ressources humaines et matérielles. Il poursuit ses propos en déclarant que de nombreux crimes comme les meurtres, incendies de maisons, pillages, viols auraient fait plus de 3 000 morts, un million de déplacés et des victimes depuis 2013 et que le département de la justice est limité dans ses moyens d'action à savoir :

- 170 magistrats en activité soit un (01) magistrat pour 41 000 habitants
- 81 greffiers au total pour tous les tribunaux
- Sous-effectif du personnel de l'administration pénitentiaire soit 7 maisons d'arrêt opérationnelles sur 38.

C'est suite à cet état de lieu peu reluisant que la mise en place de la Cour Pénal Spéciale est accéléré et presque à son terme. Aussi, le Gouvernement fait recourt à la MINUSCA pour l'exécution des mandats qui devraient être la mission des autorités nationale en application des résolutions 23-01 des Nations Unies sous le chapitre 7 qui demande à la force onusienne de fournir une assistance technique dans la recherche et la détention des personnes sous mandat d'arrêt, d'user de la force coercitive pour protéger la population civile et assister le gouvernement dans la mise ne œuvre du DDR, RSS entre autres conclut -il.

## **PROPOS LIMINAIRES DU MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE**

Le Ministre de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire, **Jean Serge BOKASSA**, déclare répondre à sa deuxième interpellation en peu de temps et cela témoigne de l'intérêt que porte le parlement à la situation sécuritaire du pays. Il annonce qu'à sa prise de service, il a été informé que le secteur du Km 5 est confié à la MINUSCA.

Il estime que la crise n'est pas confessionnelle et annonce une évolution positive de la situation malgré une instrumentalisation incessante pour attiser les tensions. Il pense que les résolutions des Nations Unies sont claires et ne doivent pas souffrir d'interprétation. Poursuivant dans sa lancée, il confirme la fermeture du commissariat du 3eme arrondissement qui était en sous-effectif lors de l'enlèvement des 6 policiers (2 agents et 4 auxiliaires) et sans armes. Il informe les Elus de la saisine de la mission onusienne pour une dérogation spéciale afin de rouvrir le commissariat et doté les éléments en armes pour lutter contre la criminalité et assurer le maintien de l'ordre.

Concernant le cas de Kaga-Bandoro, Ndomété, il demande à l'Assemblée Nationale la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire pour dégager les responsabilités face à l'obstination des faits. Il finit ses propos en faisant remarquer que la MINUSCA est informé de la progression des forces de défense intérieure vers Kaga-Bandoro et a refusé de les accompagner au-delà de Sibut d'où l'obligation de les faire revenir sur Bangui.

## **DISCUSSION GENERALE**

Conformément à l'article 31, 1<sup>er</sup> alinéa du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale, le Président ouvre le débat général avec Six (06) groupes parlementaires et 44 députés qui se sont inscrits.

**Le Groupe Parlementaire Cœurs Unis** constate que ce sont les mêmes Ministres interpellés en mois de juin lors d'une session dite d'urgence nationale à cause de la recrudescence de l'insécurité et qui sont là aujourd'hui pour les mêmes raisons. Il déplore les dérapages en marge de la manifestation de la société civile, apprécie la convocation des forces vives de la nation par le Président de la République pour en parler et fait un constat amer de la déliquescence des forces de défense intérieure. Il exhorte toutes les entités à œuvrer au redressement du pays après le retour à l'ordre constitutionnel, les invite à la retenue et au dialogue. Il demande au Ministre de la Justice, sans pour autant faire entorse à la loi et à la justice, de prendre des mesures d'apaisement à l'endroit de certains membres de la société civile et à ce dernier de sursoir à son ultimatum. S'adressant au Ministre de la Sécurité publique, il salue une nette amélioration de la situation globale et lui demande d'être attentif aux informations car les menaces sont multiples. Il conclut ses propos en s'appesantissant sur le désamorçage de la crise avec la société civile.

**Le Groupe Parlementaire Chemin de l'Espérance-Kélémba- PDS-PUN** déplore le lourd bilan humain annoncé suite à la dernière poussée de violence tant à Bangui qu'en province. Il qualifie de « no man's land » les sites occupés par les ex-sélékas comme le km5, le Camp Beal, le Camp RDOT et demande à quand le désarmement de ceux de Bangui. Il aimerait que le Ministre de la justice leur donne des réponses sur les procédures pour certains criminels qui n'aboutissent pas, sur l'existence ou pas de procédure contre les chefs de guerre comme Abdoulaye Hissen, Haroun Gaye et autres, et pour finir avoir des informations sur l'arrestation et la détention de certains leaders de la société civile au Camp de Roux.

**Le Groupe Parlementaire KNK** s'émeut parce que depuis le 10 décembre 2012, les Centrafricains continuent de pleurer, d'enterrer leurs morts, d'être violés et vivent dans des camps de déplacés dans des conditions difficiles. Il pense que les interpellations ressemblent à un jeu car demeurant sans suite. Apostrophant le Ministre de la justice, il pose la question de savoir entre le penseur et l'instrumentalisé, qui juger.

Il critique l'infantilisme, la bassesse, l'amateurisme des hommes politiques centrafricains qui alimentent la crise à des fins personnelles et pensent qu'ils doivent aussi être identifiés et mis sous la coupe de la justice. Il s'offusque de l'arrestation des leaders de la société civile qui n'ont fait que traduire les exaspérations du peuple face aux nombreuses tueries et l'inaction de la MINUSCA a-t-il poursuivi.

Interpellant le Ministre de la Sécurité, il s'interroge sur les mesures prises pour les Centrafricains de Bambari, Ndélé, Kouango, Bandoro, Kouï et autres qui ont aussi voté. Il suggère une mission parlementaire des Députés de chaque préfecture pour faire des plaidoyers pour la paix et au Chef de l'Etat de réunir BOZIZE, DJOTODJA, NOUREDINE, DAFFANE, ZIGUELE, DOLEGUELE autour d'une table.

**Le Groupe Parlementaire RDC**, constatant les limites de la MINUSCA malgré des résolutions robustes, adresse les interrogations suivantes au Ministre de la sécurité :

- Quelles solutions politiques proposer à la population de la part du gouvernement ?

- Pourquoi le sous-équipement de la police et de la gendarmerie n'étant pas sous embargo ?
- Quelles réponses politiques apportent le gouvernement aux insuffisances des forces de défense intérieure ?

Il continue en déclarant comprendre les préoccupations de la justice face à la communauté internationale et pense que le gouvernement envoie des signaux négatifs en laissant des hommes armés circuler en toute impunité. Il estime que la justice ne traite pas les questions relevant du droit commun comme l'assassinat d'un jeune par la police le 17 janvier sur l'Avenue Kanjugo lors d'un contrôle de routine et déplore la libération des agents mis en cause.

**Le Groupe Parlementaire URCA** dénonce le climat délétère et détestable créé par le pouvoir. Il est consterné devant l'autosatisfaction du régime en place lors de la rencontre des forces vives de la nation avec le Chef de l'Etat, de l'aveu d'impuissance des forces de défenses intérieure, de l'absence de réflexion pour trouver des solutions adéquates aux graves problèmes sécuritaires créés par les groupes armés.

Il s'insurge aussi contre la passivité de la MINUSCA et les accusations intempestives à l'endroit des hommes politiques. Il rappelle le soutien de l'URCA au Président TOUADERA au sortir des élections et ne comprend pas les soupçons de déstabilisation à travers la manifestation de la société civile du 24 octobre 2016, de collision avec un chef d'Etat d'un pays voisin, de délations portées à l'endroit de son Président depuis son interview donné au journal « Jeune Afrique » alors que les ennemis sont connus, se réunissent au vu et au su de tout le monde et dont certains sont en relation obscure avec le Chef de l'Etat et ne sont pas inquiété a-t-il poursuivi.

Il estime que l'URCA, démocrate, ne se cache pas et dénonce les manquements du gouvernement à travers la presse et à la tribune de l'Assemblée Nationale et croit que le pouvoir a choisi son ennemi. Il regrette que l'union sacré soit devenue un slogan populiste usé et réitère la volonté de l'URCA à œuvrer pour une paix durable en Centrafrique. Il finit ses propos en adressant les questions suivantes aux membres du gouvernement :

- Le Gouvernement a-t-il pris toutes les dispositions nécessaires pour dissuader les organisateurs de la journée ville morte ou veiller à ce que tous se passe sans incident?
- Les services de renseignement on-t-il fait leur travail ?
- Des actions préventives ont-elles été menées ?
- Le Gouvernement est-il- sûr que l'arrestation des leaders de la société civile lui permettra d'identifier ceux qui ont tiré sur la population ?
- Le Gouvernement pense-t-il que cette arrestation précipitée et inopportune servirait les intérêts de la table ronde de Bruxelles ?

**Le Groupe parlementaire UNDP** s'inquiète du regain de violence, des rumeurs d'attaque et de partition qui planent sur le Pays. Il estime que les résultats du Gouvernement demeurent insuffisants pour rassurer les électeurs. Il salue les efforts déployés par le Ministre de la Sécurité et l'encourage à continuer malgré les critiques. Il s'interroge sur l'avenir réservé au redéploiement des forces de défenses et de sécurité suite à l'assassinat des 6 gendarmes à Grimari, des dispositions prises par le Gouvernement pour accompagner l'accalmie revenue au Km5 et des mesures engagées pour le retour des fonctionnaires dans leur localité. S'adressant au Ministre de la Justice, il relève les insuffisances autour de l'organisation de la dernière cession criminelle et aimerait savoir s'il existe des mesures rendant exécutoires les mandats d'arrêt. Il pense que la MINUSCA est au service des Centrafricains et qu'il faut user du génie national.

## **DES MOTIONS**

L'honorable **Gina Michèle SANZE** demande le respect strict du Règlement Intérieur en informant la plénière qu'il s'agit des questions sécuritaires majeures du territoire à débattre.

L'honorable **Bertin BEA** juge pour sa part que la maturité est un atout qui prime souvent sur certaines décisions, tout en rappelant qu'à toute règle existe une exception. C'est pour ce faire que le Ministre de la Justice est confronté à cette réalité où il est appelé à une obligation de taille.

Le Président de la séance sollicite l'indulgence des députés quant aux priorités de l'heure du Ministre de la Justice. Il compatit sur les préoccupations multiples et urgentes en matière de justice sans ignorer que le Règlement Intérieur fait

obstacle à ce retrait. Malgré tout, la bonne collaboration avec le Ministère du Secrétariat du Gouvernement ne permet pas de déroger à cet accord de principe de laisser le Ministre se préparer pour son vol prévu dans une heure. Il déplore toutefois cette perturbation mais autorise le Ministre à se retirer avec le consentement de ses collègues.

Le Président de séance, s'opposant aux motions abusives et assurant la police des débats, annonce une entorse au Règlement Intérieur compte tenu du nombre des interventions individuelles et de l'agenda chargé du Ministre de la Justice qui doit intervenir avant les interventions des Députés.

## **DISCUSSION GENERALE**

L'honorable **Michel KPINGO** exprime sa compassion aux familles endeuillées du corps enseignant à Kaga-Bandoro. Il explique ensuite un tragique souvenir de ce métier que le département de l'Education avait encouragé après les risques encourus. Pour cela, il s'interroge si les mêmes dispositions seront prises pour les enseignants décédés brutalement.

Il termine son intervention en proposant la mise en place d'un comité tripartite (Assemblée Nationale-Exécutif-MINUSCA) de suivi-évaluation de la situation sécuritaire.

L'honorable **Gina Michèle SANZE** attire l'attention du Ministre de la Sécurité Publique de répondre à chaque interpellation conformément aux dispositions prévues pour le contrôle de l'action gouvernementale. Elle demande par la suite l'application rigoureuse des résolutions de la MINUSCA qui doit jouer son rôle proprement dit d'assistance.

Du reste, elle pose une série de questions, à savoir :

- Quel est l'effectif des hommes de sécurité intérieure à Kaga-Bandoro, Sibut ? quel dispositif en Ressources Humaines le Ministre et le mode de redéploiement pense-t-il modifier ou opérer dans ces localités ?
- Le Ministre peut-il ressortir les zones contrôlées par l'Etat et par les forces négatives et surtout dégager sa responsabilité sur ces hommes tués?
- Quelles sont les mesures prises par le département sur les risques à l'intérieur du pays et par la MINUSCA pour éviter les tueries ?



L'honorable **Aristide GOUNDISSA** déclare que le problème sécuritaire est très délicat et croit que c'est Dieu qui est au contrôle de la protection de tous les Centrafricains. Il informe ensuite le Ministre d'une bagarre éclatée à London depuis trois (3) où la population se plaint et crie aux autorités d'envoyer les forces de l'ordre et renforcer leur effectif pour y mettre fin.

Il note par ailleurs l'absence quasi-totale de la Justice dans sa localité avec les fugitifs qui se livrent au règlement de compte de leur victime. De même qu'il ajoute le manque de Sous-préfet ayant abandonné son poste en plaidant pour l'envoi d'un nouveau comme gage de présence et d'assurance d'une autorité locale.

L'honorable **Job BIASSERE** s'indigne devant l'inattention accordée aux forces de défense nationale et de sécurité publique en ce qui concerne d'une part l'inapplication du statut de la Police et la reconnaissance des auxiliaires de Police d'autre part.

L'honorable **Lucien MBAÏGOTO** s'interroge sur nos moyens et stratégies de Défense après la déclaration du Ministre de la Défense française venue retirée ses troupes à Bangui. Il exhorte le Ministre à considérer toutes les supplications de la population dans l'arrière-pays et lutter pour une amélioration de la sécurité intérieure. Il conclut en sollicitant l'envoi des gendarmes à Paoua.

L'honorable **Jean Pierre MARA** veut quant à lui savoir si le Ministre est au courant du désistement des gendarmes de Bambari-Ngakobo de rentrer sur Bangui et revendiquer certains droits. Si cette information est avérée, quelles en sont les conséquences sur la population ?

Entre autre, le Gouvernement peut-il présenter un plan de sécurité à la MINUSCA en application de la résolution 23.01 alinéa 10 ? Cependant, l'honorable souhaite que l'exécutif saisisse l'Assemblée Nationale en cas de non applicabilité.

En conclusion, il cherche à savoir s'il y a des dispositions pour activer les accords de défense selon l'article 33 de la Constitution en citant le cas des accords de 1960.

Le Président de la séance demande ses collègues de choisir une langue, soit en français ou sangö dans chaque intervention pour aller vite.

L'honorable **Henry TAGO** pense que cette situation sécuritaire est due à un réel manque d'hommes et de moyens. Cependant, il veut connaître les raisons qui empêchent le département de la Sécurité Intérieure de recruter quand les textes de l'embargo ne le stipulent pas.

Par ailleurs, il informe qu'un calme précaire est revenu sur km5 avec le travail des FACAS. Il propose aussi de reformer la mairie de Castors en Police ou gendarmerie pour augmenter le volume des activités sécuritaires de la zone. De même, il suggère que des stratégies de sécurisation soient mises en place pour conditionner le retour des déplacés et chefs de quartier.

En conclusion, il souhaite l'opérationnalisation de l'école Yakité avec des dispositifs sécuritaires adéquats des gendarmes et FACA afin de faciliter l'un des aspects de la cohésion sociale.

L'honorable **Dieudonné Marien DJEME** apporte sa contribution au Ministre en lui proposant de renforcer la sécurité des prisons en citant le cas de la prison de Nola fragilisée par des évasions. Il note par ailleurs qu'il faut une union de même idéologie dans l'optique de sécuriser les régions.

Il termine en appelant au déploiement des Préfets dans de brefs délais après leur nomination.

L'honorable **Euzèbe Augustin NGAÏSSEM** appelle à la vigilance et affirme son soutien aux Ministres dans leurs missions. Il rappelle que Kouï a subi d'énormes violations. Il souhaite ensuite le renforcement sécuritaire par des stratégies appropriées en hommes et matériels.

En définitive, il veut que tous les députés soient solidaires autour du Ministre de la Sécurité Publique et lance un appel au Président de la République à être prudent contre ses Conseillers.

L'honorable **Edouard GOUMOUNDJOU** informe qu'à Mobaye, le trafic des armes et autres stupéfiants se fait le long des cours d'eau. Pour ce faire, il pense que les autorités centrafricaines doivent collaborer avec les autorités congolaises pour la surveillance des côtes riveraines.

Il annonce que l'insécurité existe bel et bien dans nos provinces mais il faut user des politiques conséquentes telles qu'envoyer un Chef de Brigade qualifié

et compétent pour chaque ville. Il croit entre autre que l'application du volet Rapatriement dans le DDRR pourrait déjà améliorer ce processus.

Il ajoute en finalité que l'état des infrastructures routières est l'une des causes de l'insécurité.

L'honorable **Jean De Dieu MANDABA** propose au Ministre d'organiser une rencontre avec les députés et maire du 3<sup>ème</sup> arrondissement afin de réfléchir à des solutions sur la situation critique du pk5. Il fait remarquer cependant que la Circonscription de Bimbo 5 rencontre des difficultés frontalières de part sa vaste étendue et des multiples manœuvres d'infiltration auxquelles il attire l'attention des autorités à prendre les dispositions adéquates.

Pour finir, il profite pour demander aux autorités de se pencher sur le d'un drapeau congolais hissé à SCAD et la nomination d'un préfet dans l'Ombella-mpoko.

L'honorable **Bertin BEA** estime que les résolutions de la MINUSCA ne sont pas appliquées sur le bilan de leurs actions. Toutefois, il désire que les partenaires UN soient gérés minutieusement le temps qu'il faudra. Aussi, il se demande après réflexion des grands acteurs du pays si ces partenaires doivent disparaître ou exister ? De même il veut savoir l'intérêt général porté au pays malgré les différences politiques.

Pour terminer, il exhorte certains peuples craints de pratiques ancestrales de lutter pour les bonnes causes du pays.

L'honorable **Thierry-Georges VACKAT** s'interroge sur les mésententes entre les membres du Gouvernement. Il faut selon lui rassurer la population de la solidarité gouvernementale. Il souhaite qu'une enquête parlementaire soit ouverte sur les massacres organisés à Kaga-Bandoro.

Il intervient entre aussi sur les motifs d'enquête de la Justice conduisant aux arrestations du n°1 de la Société Civile **Gervais LAKOSSO** et de Maître **BAÏGO**. Il s'indigne finalement sur le traitement de la population mutilée de part et d'autre dans les violences dans les provinces.

L'honorable **Marc DELORO** dresse l'état déficitaire des brigades, des hommes et des matériels entre Ouham et Kabo, Bouka et Batangafo. Il encourage le Ministre à former de nouveaux éléments et beaucoup travailler pour étendre

ses actions sur l'ensemble du territoire. En effet, il veut que les maires soient choisis par nomination.

Il finit en affirmant qu'il y a eu deux échecs en RCA en citant notamment les Casques bleus, ensuite le Gouvernement et l'Assemblée Nationale et pense que le troisième échec sera le DDRR s'il n'y a pas de sensibilisation. Il veut que soit renforcé les compagnies de Bossangoa et crée des brigades à Nana-Bakassa.

L'honorable **Amadou Aubin AMASSEKA** veut savoir le sort de la population avec l'ambition des gendarmes de Bambari et Grimari de rentrer sur Bangui. Aussi, il souhaite connaître les précautions prises pour pallier à ce manquement. Il désapprouve ainsi la non-assistance des casques bleus lors de l'embuscade tendue aux gendarmes à Grimari.

Il s'alarme d'autre part sur le comportement confus des forces onusiennes qui sèment la désolation par des agressions non fondées au sein de la population telles que l'assassinat d'un chasseur et la fusillade sur un attroupement de jeunes. De plus, il s'interroge de la surveillance du Gouvernement sur les activités régulières des hélicoptères de la MINUSCA.

En somme, il désavoue l'injustice dans l'arrestation des milices.

L'honorable **Denis MODEMADE** s'élève contre le départ du Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et de la Garde des Sceaux et exprime le souhait de l'interpeller une prochaine fois pour qu'il réponde des questions restées sans réponse. Le député souligne d'un côté la présence justifiée des Nations Unies en RCA par rapport à notre adhésion à cette organisation. Mais, il exprime sa désapprobation sur l'inapplication dans les réalités des diverses résolutions.

En revanche, il tient à savoir s'il n'existe pas des procédures d'inquiéter les Nations Unies comme une enquête parlementaire. Par la suite, il demande au Ministre de la Sécurité Publique de mettre des dispositifs sécuritaires aux alentours l'école de Fatima située à proximité du km5.

En définitive, il estime selon les propos de quelques prédécesseurs que le désarmement doit passer avant le rapatriement et que la région de la Lobaye regorge beaucoup de chrétiens contrairement aux croyances ancestrales.

L'honorable **Anicet SAMALET** questionne le Ministre sur l'effectif actuel des gendarmes et policiers. Il décrit la composition des éléments de sécurité à Baoro avec vingt-deux hommes sur quatre détenant une arme avec deux chargeurs. Pour cela, il se demande sur les dispositifs sécuritaires pour la ville de Baoro située au carrefour de passage des autres villes.

En outre, il pose un certain nombre de questions, à savoir :

- Quelles mesures pour récupérer ou empêcher les pays voisins sur l'occupation de nos terres aux frontières ?
- Comment reprendre la main sur le versement des recettes des laissez-passer et autres entrées par le comportement illégal des troupes se trouvant sur les barrières ?
- Quelle est la société qui s'occupe de la fabrication des passeports et cartes d'identité nationale ?
- A quand le vote des maires des différentes localités ?
- Pourquoi une distinction est-elle faite dans le processus pré-DDRR par la MINUSCA sur les milices d'autodéfense AntiBalaka ayant rendu les armes ? ces armes ne peuvent-elles pas être rendues à l'Etat centrafricain ?

L'honorable **Joël ZIBAYA** intervient pour savoir si les peulhs doivent utiliser une canne ou une arme. Il dit ensuite au Ministre de préciser le délai exact de nomination des préfets avant de sortir de l'hémicycle. Mais aussi, il souhaite les négociations de ses compagnons se fassent auprès du Préfet et Maire.

L'honorable **Daguerre ANDIBA** déclare que la sécurité est absente dans sa circonscription et veut savoir la stratégie permettant de remédier à cet aspect en période de saison sèche.

Entre autre, il veut connaître le nombre et les mobiles des barrières de la Séléka à Bria. Il termine en proposant la permutation des contingents de la MINUSCA au Nord avec celles de confession chrétienne et du reste avec les autres confessions.

L'honorable **Eric POGOLA** affirme que le meurtre à la prison de Nola est un montage. Il explique les informations de type sécuritaire sont très sensibles. Néanmoins, la considération politique ne vaut pas la peine. Il continue pour appeler l'attention des autorités de la place d'un esprit de vengeance d'une

victime de séquestration des policiers qui sous-estiment cette information. Il signale en même temps un autre cas dans la Sangha-Mbaéré sur un règlement de compte. Il conclut en attirant la vigilance du Gouvernement sur la gestion des maires.

L'honorable **Mahamat POUHOUROUNDJI** signale les problèmes de barrières dans la Mambéré-Kadéi en dénonçant la circulation frauduleuse des diamants et la complicité des brigadiers. Selon lui, ces pratiques contribuent aux achats d'arme de guerre et motivent les belligérants à créer le climat d'insécurité.

Pour conclure, il suggère le remplacement des compagnies de ces localités et avertit les autorités de la justice arbitraire pratiquée sur des individus témoins d'une situation aléatoire.

L'honorable **Teddy Arnauld WEÏDANE** donne connaissance du manque des éléments de la sécurité intérieure dans sa localité où des violences sont enregistrées constamment avec des pertes en vies humaines et des centaines de maisons incendiées. Il informe que sa circonscription est généralement le refuge des forces négatives. Il veut alors être rassuré par le Ministre du nombre des hommes qui peuvent être envoyés là-bas.

Il note par ailleurs la négligence du tissu sécuritaire en citant le cas de deux gendarmes envoyés en formation en Russie qui éprouvent de réelles difficultés de prises en charge. Il doigte par la suite les actions de la MINUSCA qui profite de cette crise pour s'enrichir éperdument.

En définitive, l'honorable évoque les conditions de vie précaire de la population dans cette insécurité disparate sur le territoire et il rassure du soutien des députés, le Chef du département de la sécurité qui doit dans tous les cas, prendre ses responsabilités.

L'honorable **Ernest MIZEDIO** interroge sur le redéploiement des forces de polices et de la gendarmerie. Il énumère une la liste de certaines régions en constante insécurité, notamment le Haut-Mbomou, le Mbomou, la Haute-Kotto. De même qu'il signale l'absence de policiers et de drapeau centrafricain à OBO.

Il explique par ailleurs l'implantation d'un drapeau à Birao sous le nom de la Logone et veut savoir les raisons de l'inaction du Gouvernement face à cette

situation. Il poursuit pour appeler à la démission du Ministre lorsque sa responsabilité est incomprise afin de ne pas être confondu aux critiques ou à la complicité du Gouvernement.

En outre, il parle de l'arrivée massive des peulhs à OBO et souhaite savoir si le Gouvernement attend que les massacres se produisent avant de réagir. Il finit en demandant une justification d'emploi du crédit alloué au département de la Sécurité Publique.

L'honorable **Maxime BONDJO** se prononce sur l'insécurité répandue dans toutes les provinces en faisant remarquer au Gouvernement le respect de l'union sacrée d'où nécessité d'être solidaire devant les urgences sécuritaires de l'heure. Il dit ensuite au Ministre de collaborer avec la MINUSCA pour que le PK5 soit une zone sans armes dans les prochains jours.

En effet, il questionne sur le type de décision intervenu entre le Gouvernement et la MINUSCA bloquant le déploiement des forces de l'ordre. Il ajoute pour connaître la réaction de l'Exécutif après les massacres. Il propose à cette occasion l'ouverture d'une enquête parlementaire.

Il conclut en s'interrogeant sur la partition organisée avec la délocalisation en cours des déplacés.

L'honorable **André DJAMBALA** cherche à comprendre les dispositifs sécuritaires dans les manifestations lors de la ville morte. Il demande aussi les réactions devant les postes de recettes abandonnés.

Il informe entre autre des risques d'invasion d'Amadagaza et de Gamboula par des forces négatives. Il dénonce ensuite le comportement des gendarmes dans des activités commerciales et l'une des causes d'insécurité persistante à Bangui qui est la prolifération des motos à l'origine des accidents mortels.

L'honorable **Jean BOSCO NAMTOUA** fait état des débats qui restent toujours sans réponse dans les réalités. Il demande si les députés pouvaient avoir les mains libres de présenter leurs électeurs locaux, valides pour qu'ils officient au titre de gendarmes dans leur localité comme en est le cas à Bouca 1.

Il affirme qu'accorder une confiance à la MINUSCA sur la question sécuritaire entrainera de conséquences graves pour la population. De plus, il présente l'inactivité des agents publics dans sa localité en exposant une carence totale

des lieux de travail. Il fait aussi état des communes qui demeurent inopérables.

En conclusion, il estime que les résolutions n'ayant pas d'impact dans l'application, le député appelle à recourir aux pratiques ancestrales pour se défendre.

L'honorable **Mathurin MASSIKINI** présente ses sincères condoléances aux multiples familles endeuillées dans sa circonscription et partage leur souffrance. Il recommande que l'Assemblée Nationale soit associée aux enquêtes sur les massacres dans le but de s'assurer du bon résultat.

Il révèle cependant qu'il existe beaucoup de mensonges sur le déroulement des récents événements malgré la présence d'un grand nombre de témoins des faits. Toutefois, il félicite le caractère bosseur du Ministre de la Sécurité Intérieure et déplore l'absence de celui de la Justice où beaucoup de dossiers restent pendants.

En résumé, il relève que le manque de symbiose entre les membres du Gouvernement impactent sur la population.

L'honorable **Bernard DILLAH** dégage dans la déclaration du Ministre un défaut de collaboration de la MINUSCA ayant conduit à ces massacres. Il indique ainsi au Ministre de se comporter en responsable en face de pareilles conditions. Il souligne ensuite que la saison sèche propice à la transhumance engendre nécessairement des problèmes. Pour cela, il désire que le Gouvernement discute avec leurs homologues de la Sous-région afin de stopper ou contrôler cette transhumance.

Le député termine en attirant l'attention du Ministre de discipliner ses troupes sur le respect de chaque élu de la nation.

L'honorable **Timothée BENGBA** soulève deux points, à savoir la déportation des peulhs à Yaloké à des fins néfastes où ceux-ci ont refusé les manœuvres et la nouvelle a engendré des manifestations au sein de la population et l'enregistrement d'un décès.

Il signale de même le refus de la collaboration avec la contingent Bangladesh à remplacer par le contingent congolais du souhait de la population, il veut cependant savoir s'il y avait une possibilité réelle de mutation de ces troupes.



L'honorable **Martin BOUGUEZE** montre que la circonscription de Gadzi 2 ne dispose pas des forces de l'ordre et d'une administration publique proprement dites. Il veut connaître l'utilité des sous-préfets qui ne réalisent aucune activité.

Il désire en outre l'installation d'une brigade pour ramener l'ordre. Cependant, il exhorte le Ministre de la Sécurité à persévérer dans la lutte d'un retour au calme en le rassurant de la confiance des députés.

En résumé, il s'élève contre l'inertie du Gouvernement devant les massacres dont certains compatriotes sont empêchés de décrier et se font arrêter arbitrairement ; il demande ainsi la relaxation pure et simple du leader de la Société civile, monsieur **Gervais LAKOSSO**.

L'honorable **Lambert AKOVOUROU** intervient essentiellement sur trois points qui sont les suivants :

- Comment expliquer l'inexistence depuis quinze (15) ans de la gendarmerie et de deux (2) ans de sous-préfets dans la zone de Djéma ?
- Quelle approche peut-on ressortir des députés au sein d'une population comparés aux sous-préfets ?
- Des dispositions sécuritaires sont-elles envisagées pour les réfugiés du Haut-Mbomou ?

Il achève son propos en mettant en exergue l'aspect de désarmement dans le Haut-Mbomou où il faut revoir les accords en tenant compte de la présence humaine de cette localité et non de la quantité d'arme existante.

L'honorable **Magloire Joscelyn MAKANGO** rejoint un de ses prédécesseurs sur le non-respect des honorables députés par les gendarmes ou policiers sur les barrières. Il avise le Ministre que si des lois n'autorisent pas l'implantation de ces différentes barrières, la population promet de se révolter un jour. En plus, il attire la vigilance de celui-ci de veiller à la sécurité des gens qui se plaignent sur les frontières au niveau de SCAD.

Il affirme en outre que la commune de Moboma enregistre une augmentation élevée de sa population et souhaite l'installation et le renforcement des forces du maintien de l'ordre dans la zone. Il annonce que des saisies d'arme ont été faites sur certains individus et interroge sur les conduites à tenir dans ces cas.

Il finit en demandant d'abord que le commissariat de sa commune soit transformé en brigade, ensuite le Gouvernement doit être modifié sur la base de compétence et enfin, d'accélérer la nomination des maires pour faire avancer le travail dans les circonscriptions.

L'honorable **Jean-Paul Bervy TEZAWA-SERVICE** désavoue la gestion des événements du 24 octobre 2016 lorsqu'il constate des conséquences multiples. Il désapprouve aussi le silence du Ministre de la Sécurité Publique estimé par la majorité populaire qui devait mettre en garde contre tous les désagréments ou apaiser les esprits par une manifestation pacifique. Il ajoute de même l'inattention du Ministre à recevoir certains députés ayant demandé une audience restée sans suite.

En finalité, il encourage le Ministre à renforcer les unités de police et de gendarmerie dans les régions.

Le Président de la séance revient sur le point de l'audience soulevé par le précédent intervenant à titre d'information à ses collègues que la visite à un membre du Gouvernement doit faire l'objet de certaines formalités auprès du Bureau de l'Assemblée Nationale. Il appelle donc tous les honorables députés à respecter la procédure établie.

L'honorable **Mathurin DIMBELET NAKOE** s'étant déjà adressé au nom du Groupe Parlementaire KNK marque son soutien au Ministre dans la continuité de son travail.

L'honorable **Sylvain GONI** s'interroge si les députés ou les ministres ont été votés ou nommés par la MINUSCA. Il consent à la douleur morale de la population meurtrie et violentée. Il plaide par ailleurs les conditions précaires des déplacés sur les sites et signale les divers obstacles sécuritaires auxquels sont confrontés ces personnes à Boeing en proposant l'installation des postes de police. Il finit en attirant l'attention des autorités sur l'enclave du pk5 qui est un rond point important empêchant l'accession ou la circulation le plus rapidement possible à d'autres arrondissements.

L'honorable **Benjamin KAÏGAMA** fait la lecture de l'article de la Constitution centrafricaine consacrée à la sacralisation de la personne humaine pour demander au Gouvernement le bilan de son programme sur la sécurité présenté pendant la première interpellation. Il veut connaître les dispositifs

sécuritaires prévus par le Ministre de la sécurité et celui de l'élevage durant cette période de transhumance pour éviter des incidents dans sa circonscription.

En outre, il appelle le Ministre à doubler de vigilance après les incidents survenus ces dernières périodes au sein de son département. Aussi, il relate une mésaventure affectant sa sécurité personnelle d'un assassinat manqué en s'interrogeant si le ministre était au courant.

L'honorable **Jean Claude KOMIA SAMBIA** déclare que la situation sécuritaire est alarmante et touche tout le pays. Il mentionne que malgré la présence des casques bleus sur le territoire, il est sceptique sur leur identité réelle et confondue.

Il s'interroge par ailleurs si la période que nous traversons est indiquée pour l'arrestation de quelques leaders de la Société civile. Il poursuit pour citer de même le cas de l'huissier de justice qui n'a fait qu'exécuter dans la clarté la décision judiciaire.

Il termine en attirant l'attention du Ministre sur l'arrivée massive des peulhs dans sa localité représentative afin qu'il prenne les dispositions nécessaires. Aussi, il veut l'application des textes sur les véhicules banalisés qui constituent l'insécurité.

L'honorable **Jonas DONON** félicite le Ministre du travail déjà accompli sur la sécurité et l'encourage à continuer et à mieux faire. Cependant, avec la rumeur du retour de Sidiki à Bouar 4, il veut savoir les stratégies pour arrêter leur mouvement. Avec le retour des gendarmes sur Bangui, il demande si des tactiques sont mises en place pour protéger la population locale.

En conclusion, il propose au Ministre de créer un commissariat chargé de contrôler toutes les actions des gendarmes et policiers sur le territoire national.

L'honorable **Christian Noël WAGOT** pense que le problème de la sécurité concerne tout le monde et confirme au Ministre le soutien inéluctable des députés dans cette mission. Il fait observer que la gestion de la MINUSCA est délicate en notant la sélection et l'attitude anormales des contingents. Pour ce faire, il souhaite que les élus de la nation organisent une marche jusqu'au siège de la MINUSCA et déposent un mémorandum à son représentant.

Il conclut en poussant le Ministre à décrier toutes les anomalies sur la situation sécuritaire et à ses collègues de recourir à des requêtes en vue de dénouer les problèmes de sécurité.

L'honorable **Augustin TO-SAH-BE-NZA** témoigne sa sympathie au Ministre en faisant état des énormes difficultés d'antan de ce département. Il encourage à cet effet le Ministre à reformer ce ministère dans un esprit républicain. Il continue pour chercher à savoir le fonctionnement exact du Service de renseignement dans ces réformes et les conventions entre les Ministères de la Sécurité de la zone CEMAC.

Il termine en informant le Ministre de l'insécurité galopante dans les arrondissements, notamment dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement à 18 heures où il devient impossible de circuler. Il complète par la consommation en masse des drogues et s'interroge sur les dispositions y relatives pour éviter la déperdition.

L'honorable **Joël MOÏDAMSE-SINFE** met un accent sur le sens de la collaboration par des conseils à donner au Ministre. Il relève la crise qui a eu des conséquences graves sur le département de la Sécurité ne disposant plus de moyens adéquats, ni du personnel compétent sans compter les multiples départs à la retraite.

Il affirme que c'est un réel handicap dans la mission du Ministre de la Sécurité. Néanmoins, il veut savoir le type de réforme envisagé dans cette situation d'urgence.

Il finit en disant qu'étant un pays souverain, les autorités doivent prendre leur responsabilité de défense lorsque les troupes étrangères arrivent à terme de leur mission et se retirent du territoire.

L'honorable **Barthélémy BANABONA ONOUGUELE** rejoint son collègue sur la discussion avec les pays voisins dans l'optique de régler le problème de la transhumance. Il demande les stratégies d'identifier et de contrôler le retour des réfugiés.

En définitive, il appelle le Gouvernement à normaliser la situation des autorités dans les communes afin de réduire les charges des députés confrontés aux difficultés sociales dans leur localité.

## REPONSES DES MINISTRES

### ▪ DU MINISTRE DE LA JUSTICE, DES DROITS DE L'HOMME, GARDE DES SCEAUX

Dans sa réponse, le Ministre sollicite l'indulgence des Honorables Députés du fait de son indisponibilité à continuer d'assister à cette interpellation puisqu'il devrait partir pour une mission de grande importance à l'extérieur du pays. Toutefois, il rassure la représentation nationale de son entière disponibilité à répondre à d'éventuelles sollicitations émanant de leurs parts.

Il poursuit en disant que la Justice est une problématique qui concerne tout le monde. De ce fait, nul ne doit être au-dessus de la Loi ajoute-t-il.

Abordant la question de l'arrestation des deux membres de la Société Civile, il dit que cette arrestation fait suite aux événements survenus lors de la journée ville morte à l'initiative de la plate forme de la Société Civile contre l'inaction de la MINUSCA dans les massacres de Kaga Bandoro, Ngakobo et Kouï. Rappelons qu'à l'issue de cette journée, des compatriotes ont trouvé la mort et nombreux souffrent de blessures par balles. Cette marche n'avait pas eu l'autorisation préalable du Gouvernement, par conséquent les auteurs à l'initiative de cette action devrait répondre devant la justice de notre pays poursuit-il.

D'ailleurs, trois enquêtes sont ouvertes contre les organisateurs de la marche, la MINUSCA, et certains éléments identifiés comme des FACA porteurs des fusils d'assaut. Ces enquêtes permettront d'établir les responsabilités dans les incidents meurtriers survenus ce jour. Il précise que les membres de la Société Civile interpellés ont refusé dans un premier temps d'obtempérer aux mandats délivrés contre eux. Il veut que justice soit faite sur cette affaire.

En ce qui concerne la Cour Pénale Spéciale, il informe les Honorables Députés que les deux comités composants cette Cour ont fini leurs travaux préliminaires. Cette Cour a aussi reçu pour l'instant la candidature de quinze pays pour sa composition et le recrutement est prévu pour la fin de l'année.

Pour ce qui est de l'incident de l'avenue Conjugo où un compatriote a été tué, il affirme que les policiers responsables de cet incident sont toujours incarcérés et seront traduits devant la juridiction compétente.

Il termine ses propos en réaffirmant la ferme volonté de la justice Centrafricaine à collaborer étroitement avec la Cour Pénale Internationale et la Cour Pénale Spéciale.

▪ **DU MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE**

Dans son intervention, le Chef du Département de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire revient sur la déclaration qu'il a faite lors de l'interpellation du Gouvernement relative au sous-effectif des éléments de Force de Défense intérieur (sur un effectif de 1475 hommes, 500 vont devoir faire valoir leur droit à la retraite et un peu plus de 500 sont des auxiliaires de la police) et un manque de moyens conséquents susceptibles de maintenir l'ordre public et garantir la paix sur toute l'étendue du territoire.

D'ailleurs, son Département s'est doté d'un document référentiel qui prend en compte toutes les préoccupations liées à leur renforcement de capacité. L'objectif visé est mettre en place une force capable d'assurer et de maintenir la sécurité intérieure. Pour atteindre cet objectif, il plaide pour une revalorisation prochaine du crédit alloué à son Département qui est de 2% pour l'exercice 2016.

Des difficultés sont nombreuses signale-t-il. Les unités d'interventions rapides sont composées d'une minorité d'hommes et de matériels adéquats, les armes utilisées font l'objet de contrôles réguliers des partenaires. Il sera procédé à un recrutement en vue de renforcer la capacité humaine de notre force de défense et de sécurité intérieure mais aussi à un contrôle des hommes affectés dans l'arrière-pays pour un éventuel renforcement dans les zones où le besoin se ferait sentir.

S'agissant de la fusion des Ministères de l'Administration du Territoire et Sécurité Publique, le Membre du Gouvernement explique que cette fusion permet d'avoir plus de visibilité sur ce qui se passe sur notre territoire nationale. Les Préfets et les Sous-Préfets qui vont être nommés très bientôt auront la lourde tâche de veiller à l'instauration de l'autorité de l'Etat précise-t-il.

Au sujet de la journée ville morte du 24 octobre 2016, il signale que malgré le sous-effectif et des moyens limités, les Gendarmes et les Policiers déployés sur

le terrain ont fait preuve d'un grand professionnalisme. Il profite de l'occasion pour leur jeter des fleurs. Il ajoute que ces forces n'ont tiré aucun coup de feu sur les manifestants. Il plaide pour la mise place d'une Commission d'enquête parlementaire pour faire la lumière sur les incidents malheureux du 24 Octobre 2016 au quartier Sango et les raisons empêchant le déploiement des Gendarmes à Kaga Bandoro.

Il prend acte des remarques qui lui sont faites dans le cadre de son inaction dans les récents événements malheureux survenus dans notre pays.

Il rassure enfin la Représentation Nationale qu'il fera tout pour assumer pleinement les tâches qui sont les siennes avec patriotisme.

Le Président de l'Assemblée Nationale dans son mot de clôture revient sur les différentes déclarations lors de la rencontre du chef de l'Etat avec les Forces Vives de la Nation, celle du Ministre Français de la Défense **Jean Yves LEDRIAN** et aussi du Secrétaire Général Adjoint de l'ONU à la tribune de l'Assemblée Nationale. Il exhorte toute la classe politique à l'Union Sacrée pour un retour de la paix et du vivre ensemble. Il informe ses interlocuteurs de la volonté de l'Assemblée Nationale d'inviter à Bangui dès ce mois de Décembre 2016 le responsable du comité de sanction de l'ONU pour plaider de la levée partielle de l'embargo.

Il pense que la question de la partition n'est qu'une utopie. La RCA sera et restera une et indivisible martèle-t-il.

Il suggère enfin que les autres questions soient débattues lors d'une séance de concertation pour ne pas compromettre le rendez-vous de Bruxelles.

Il lève la séance à 18 heures 06 minutes.

## **EQUIPE TECHNIQUE**

Secrétaire Général :

**Henri Laetare GBENENOUI**

Secrétaire Général Adjoint :

**Eric DANSONGA YATERE**

Directeur Général des Services Législatifs :

**Robert RENGANDE**

Directeur des Comptes Rendus :

**Moussa MEZANE**

Chef de Service des Comptes Rendus Analytiques:

**Bienvenue ABENAKA YASSEKANGA**

Rédacteurs de Débats :

**Abbiot Modeste GUITINZIA**

**Alain Brice LETOKOUZOU**

**Alain NGOUPANDE ZANE-TO-HAÏNA**

Chef de Bureau des Comptes Rendus :

**Be-Moïse Ghislaine KANDIA**